

Reprise d'un bar tabac avec des fonds appartenant a ma sarl

Par delsport, le 19/02/2011 à 19:07

Bonjour,

je possède une SARL dans laquelle j'ai des fonds. Je voudrai acquerir un bar-tabac. Pour pouvoir l'acheter il faut que je soit en nom propre ou en SNC. Comment puis-je me servir des fonds de la SARL sans perdre D'argent